

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 54 (1928)
Heft: 4

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉS

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués, du 17 décembre 1927, à 15 h., à l'Aula de l'École polytechnique fédérale, à Zurich.

(Suite).¹

3. Elections au Comité central.

Le Président rappelle la circulaire du 15 septembre ; elle orientait les Sections sur les éléments à considérer lors des élections complémentaires au Comité central. La conférence des Présidents a cherché, le 29 octobre, à éclaircir la situation par une discussion générale. Il y avait à ce moment trois vacances ; nous déplorions d'une part le décès de notre collègue, M. F. Broillet architecte, et de l'autre les démissions de M. le prof. R. Dubs et de M. J. Buchi ingénieur. Entre temps, le président s'est vu lui-même obligé de donner sa démission, ayant accepté d'aller au Caire, dès le milieu de janvier, prendre la direction de l'École polytechnique de Gizeh.

Le Comité central a étudié la situation dans sa séance d'hier, et a décidé de s'en tenir aujourd'hui aux propositions de la circulaire du 15 septembre, c'est-à-dire à l'élection de trois seuls membres du Comité central ; l'art. 38 des statuts demande en effet de soumettre par écrit les questions importantes aux Sections trois semaines avant l'assemblée des délégués. Le C. C. propose donc de charger provisoirement le vice-président de la direction des affaires, et de remettre l'élection du nouveau président à la prochaine assemblée des délégués.

La discussion n'est pas demandée, et l'assemblée approuve tacitement les arguments du Comité.

Le président rapporte au sujet des propositions de candidatures faites en vue de la conférence des Présidents. Les noms suivants ont été avancés : MM. Beuttner, Brémond, Caflisch, Hertling, Jungo, Misslin, Ramseyer, Schucan, Wachter, Walther, Weber. Après coup, la Section neuchâteloise a indiqué M. Méan, ingénieur cantonal.

Le Comité central a recherché, dans cet ensemble de présentations, quelques combinaisons susceptibles de satisfaire les divers vœux exprimés. L'orateur rappelle les engagements à considérer dans les élections des nouveaux membres, et particulièrement la promesse faite par le C. C. aux membres fonctionnaires. Nous devons respecter ces promesses relatives à la composition future du Comité central, et celui-ci désire vivement les voir tenir.

L'examen par le Comité conduit le président à proposer la combinaison suivante :

MM. A. Walther, ingénieur civil, Zurich, privat-docent E. P. F.

P. Beuttner, ingénieur mécanicien, de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, à Lucerne, comme représentant des fonctionnaires.

M. Brémond, ingénieur-conseil, Genève.

La discussion est ouverte.

M. le prof. Dumas relève qu'avec cette combinaison l'École polytechnique fédérale cesse d'être représentée au Comité central. Il le regrette et demande une proposition qui remédie à ce défaut.

M. Hünerwadel approuve les indications du C. C. La proposition Beuttner, représentant de la Suisse centrale, lui est sympathique. Il ne voudrait par contre pas la voir préjuger la question du siège présidentiel.

M. Petitat, ing., soutient énergiquement la candidature Brémond au nom de la Section genevoise.

M. le dir. Trüb indique comme suit la proposition de la Section zurichoise :

A. Walther, ing. civil, et M. Schucan, arch., avec M. Brémond proposé par le C. C. comme représentant de la Suisse romande.

L'appel de M. Schucan satisfierait un vœu des Grisons, de voir au C. C. un architecte de la Suisse orientale. A vrai dire, cette proposition prive le C. C. d'ingénieur mécanicien, mais

l'inconvénient est faible, puisqu'il ne s'agit pas d'un état de choses durable. Une représentation de l'École polytechnique serait désirable, mais l'orateur croit pourtant que ses intérêts seront en bonnes mains grâce à M. Walther, privat-docent.

M. Andreae, président, a des scrupules au sujet de la proposition zurichoise qui ne donne au C. C. ni un ingénieur mécanicien ni un représentant des fonctionnaires.

M. Brown, ingénieur, propose, au nom de la Section de Winterthur, M. Wirth, ingénieur en chef de la Société Sulzer frères.

M. v. Guggelberg soutient la candidature Schucan, comme représentant de la Suisse orientale.

M. le Dr Kobelt rapporte au sujet des discussions au sein de la Section bernoise. La question du siège doit en tout cas être réservée. L'orateur remercie le C. C. de ses efforts pour satisfaire à la promesse d'une représentation des fonctionnaires. Ceux-ci donneront du reste leurs voix aussi bien à un représentant cantonal, par exemple M. Méan, ing., proposé par la Section neuchâteloise.

M. Griot, arch., appuie la candidature Beuttner, représentant de la Section Waldstätte. La nomination d'un ingénieur mécanicien est en tout cas à préférer à celle d'un architecte.

M. Linder, ing., soutient la proposition du C. C. qui assure une proportion équitable aux mécaniciens, aux architectes et aux fonctionnaires.

M. le dir. Trüb confirme que la Section zurichoise renoncerait à la représentation d'un ingénieur mécanicien.

M. Dumas, prof., appuie les propositions du C. C. pour le cas où la représentation de l'École polytechnique ne pourrait entrer en ligne de compte cette fois.

Le Président propose de passer à la votation ; MM. Petitat, ing. et Ramseyer, arch., fonctionnent comme scrutateurs. Sur proposition Rimli, on décide le vote secret, qui donne les résultats suivants : Nombre de votants 55. — Majorité absolue 28. — Nombre de suffrages 55.

Sont élus : MM. A. Walther, par 53 voix ; M. Brémond, par 45 voix ; M. Schucan, par 29 voix.

Obtiennent en outre des voix : P. Beuttner 23, A. Méan 9, E. Wirth 5, L. Hertling 1.

Le président déclare le scrutin clos et salue les élus au nom du Comité central.

M. v. Guggelberg, ing., remercie les membres démissionnaires pour leur précieuse collaboration. Il félicite le président de son appel comme directeur de l'École polytechnique de Gizeh et lui présente, aux acclamations de l'assemblée, ses meilleurs vœux pour sa nouvelle activité dans l'Orient lointain.

M. Andreae président remercie de ces aimables paroles au nom de ses collègues démissionnaires comme au sien propre.

M. Nager, arch., exprime, de la part de la Section bernoise, le vœu que les élections de ce jour ne préjugent nullement le siège de la présidence. De plus, il demande, au nom des fonctionnaires, l'inscription au procès-verbal du fait que leur représentant au C. C. n'a pas nécessairement à être un employé fédéral.

4. Révision des « Conditions spéciales et mode de métrage des travaux en béton armé » N° 120.

Le Président annonce que des remarques écrites sont venues des Sections de Berne et de Saint-Gall, au sujet du projet présenté. Les normes ont été établies après des tractations compliquées entre la Commission des normes et le Groupe professionnel des ingénieurs s'occupant de travaux en béton, d'un côté, et la Société suisse des Entrepreneurs, de l'autre.

M. Meyer, ing., explique que le Comité de la Section bernoise a dû proposer diverses modifications au texte soumis ; mais la Section ne voudrait néanmoins nullement contre-carrer l'adoption des nouvelles prescriptions, dont le besoin est urgent. L'orateur rapporte alors sur les propositions de la Section bernoise, qui ont été adressées par écrit à la Commission des normes.

M. Hässig, arch., propose, au nom de cette Commission, d'accepter les modifications rédactionnelles proposées par la Section bernoise.

M. le Dr Ritter, représentant du Groupe professionnel des

² Voir Bulletin technique du 11 février 1928, page 34.

ingénieurs s'occupant de travaux en béton, peut aussi se rallier aux suggestions de la Section bernoise.

M. *Leuzinger*, arch., donne lecture des contre-propositions de la Section de Saint-Gall ; certaines dispositions y diffèrent essentiellement du projet soumis.

M. *Hässig*, arch., constate que les propositions saint-galloises conduiraient à de nouvelles et longues tractations avec la Société suisse des Entrepreneurs. La Commission des normes a abondamment débattu tous ces points dans diverses séances. L'orateur rappelle qu'une norme est toujours un compromis, incapable de satisfaire en tout et partout. Il propose le rejet des amendements saint-gallois.

Une lettre est aussi parvenue de M. *Pfleghard*, arch., demandant de renvoyer le projet de prescriptions à la Commission des normes, avec mission d'y introduire quelques indications concernant les matériaux et l'exécution. Le Groupe professionnel du béton s'est élevé énergiquement contre cette proposition, de joindre des règles d'exécution aux normes proprement dites de métrage. L'orateur propose par conséquent l'adoption du projet dans sa forme actuelle, sous réserve des propositions bernoises, en tant que simplement rédactionnelles.

M. le Dr *Ritter* remarque que les membres du Groupe professionnel du béton, qui ont contribué à la rédaction des normes, étaient en majeure partie des représentants des bureaux d'ingénieurs. Les propositions de la Section de Saint-Gall seraient vraisemblablement rejetées à l'unanimité par le Groupe professionnel du béton. Les propositions *Pfleghard* pourraient éventuellement être prises en considération lors d'une réimpression.

M. *Schwegler*, ing., propose de mettre, dans l'art. 3, la seconde phrase avant la première. A son avis, pour le reste, les normes se perdent trop dans le détail ; il rappelle que le conducteur de chantier doit appliquer d'autres prescriptions encore ; la rédaction doit en être aussi simple que possible, pour permettre d'en garder la mémoire.

Le président propose la votation.

Les normes sont acceptées à l'unanimité, sauf sept voix contre, avec les modifications rédactionnelles proposées par la Section bernoise.

(A suivre.)

CARNET DES CONCOURS

Concours international pour l'érection d'un phare, à St-Domingue.

Le Comité exécutif de l'Union panaméricaine ouvre un concours international pour l'étude d'un phare qui, érigé à Saint-Domingue, sous le nom de « Columbus Memorial Light-house », commémorera la découverte de l'Amérique.

Les architectes désireux de participer à ce concours doté d'une somme de 56 000 dollars pour les récompenses sont priés de s'annoncer, *au plus tôt*, au Conseiller technique de l'Union panaméricaine, M. Albert Kesley, à Washington, en indiquant leur âge, leurs études et leur activité professionnelle et en précisant s'ils désirent le programme du concours en anglais, en espagnol ou en français.

Concours d'idées pour une piscine à Gstaad.

Ouvert entre les architectes suisses.

Terme : 11 avril 1928, à midi.

Récompenses, 1000 francs pour acquisition de un à trois projets.

Programme et plan à disposition sur demande au Président de la Société de Développement, Gstaad.



ZÜRICH, Tiefenhöfe 11 — Telephon: Seinau 23.75 — Telegramme: INGENIEUR ZÜRICH

Gratuit pour tous les employeurs.

Nouveaux emplois vacants :

109. Jüngerer *Ingenieur* oder Techniker mit Kenntnissen in baulichen Arbeiten, Kälteanlagen und allg. Installationen. Sprachkenntnisse erwünscht, spez. englisch. Westschweiz.
111. *Maschinen-Ingenieur* mit grosser Erfahrung im Dieselmotorfach, mit Sprachkenntnissen, spez. perfekt englisch, für Projektarbeit. Centralschweiz.
113. *Ingenieur* oder Techniker der befähigt ist, in deutscher, franz. und engl. Sprache perfekt zu korrespondieren, mit techn. und guter allg. Bildung. Ostschweiz.
115. Dessinateur d'outillage, ayant pratique de l'atelier. Maison suisse en France.
117. *Ingenieur* comme Directeur général du service technique d'une Société, ayant travaillé dans une usine de premier ordre. Indispensables sont la connaissance de la machine à vapeur, le travail de la vapeur dans les machines à pistons et dans les turbines ; pompes et compresseurs. Pour Société qui se constitue dans le but d'exploiter un brevet ayant trait à un dispositif cinématique. Paris.
119. *Dipl. Elektro-Ingenieur* als Propaganda-Schriftsteller. Stil-sichere Beherrschung der deutschen, franz. und engl. Sprache. Befähigung zu wissenschaftlich einwandfreier, populärer Darstellung. Centralschweiz.
221. *Elektro-Techniker* befähigt in deutsch und franz. zu korrespondieren, mögl. Centralschweiz.
- 824a. Junger tüchtig. *Bautechniker*. Architekturbureau Kt. Basel.
104. Tüchtiger *Bau-Techniker*, Zürich.
108. Erfahrener *Bauführer*. Kt. Aargau.
110. Junger *Topograph* für Terrainaufnahmen in den Konzessionsgebieten in Belgisch-Kongo.
112. Tüchtiger *Bauführer*. Zürich.
114. Selbständiger *Bautechniker*. Architekturbureau Kt. Aargau.
116. *Conducteur de travaux*, ayant une pratique approfondie de travaux de construction de ports en rivière ou à la mer, âgé de 30 à 40 ans. Connaissance du français indispensable. Congo.
118. *Eisenbeton-Statiker*. Ingenieurbureau, Zürich.
120. Jüngerer gewandter *Bautechniker*, in Polen.
123. *Elektro-Ingenieur* oder Techniker, erfahrener Konstrukteur in Gleichstrom- sowie elektr. Maschinen und Einankerumformer. Centralschweiz.
125. *Techniker* für techn. Gemeindebetrieb. Ostschweiz.
127. *Techniker* für Eisenkonstruktion. Ostschweiz.
129. *Maschinen-Ingenieur* mit Kenntnissen in der Elektrotechnik, gutem Organisationstalent und kaufm. Praxis. Deutsch, franz. und engl. erforderlich. Dauerstelle nach Tokio (Japan).
131. *Maschinen-Ingenieur* dipl. spez. mit kaufm. Kenntnissen. Ostschweiz.
133. *Ingenieur* mit Praxis im Bau von Garagen, Depôts, Werkstätten etc und Installationen. Alter 25-30 J. Ostschweiz.
135. *Technicien* capable de diriger un atelier d'une vingtaine de personnes. Belgique.
122. *Bautechniker* oder Architekt. Architekturbureau Kt. Thurgau.
124. *Bautechniker* oder Architekt. Architekturbureau Zürich.
126. Jüngerer tüchtiger *Bautechniker*. Architektur Bureau Zürich.
128. Jüngerer tüchtiger *Bauführer*, Architekturbureau, Zürich.
130. *Bautechniker*. Architekturbureau Kt. Aargau.
132. Einige *Bau-Ingenieure* mit einigen Jahren Praxis und mögl. mit spanischen Sprachkenntnissen. Für den Bau von Kabelnetz- und Unterstationen in Spanien.
134. *Bau-Ingenieur* mit Praxis für Fabrikbau nahe Kairo. Guter Eisenbetonstatiker und Konstrukteur für ca. 1 Jahr. Schweizerfirma.
136. *Bauzeichner* für Planbearbeitung und Vermessung. Ostschweiz.
138. Tüchtiger *Bautechniker* für Bureau und Bauplatz. Ostschweiz.
140. Tüchtiger *Architekt* mit guter Praxis. Centralschweiz.
142. *Architekt* und Techniker für Reise. Ostschweiz.
144. *Bau-Ingenieur* mit Praxis, für den Bau von Depôts, Garagen und Werkstätten. Ostschweiz.
146. Jeune *Ingenieur* ou technicien bon dessinateur en génie civil remplacement pour 1—2 mois. Suisse romande.
148. Tüchtiger *Architekt* oder *Bautechniker*. Architekturbureau Kt. Aargau.
160. *Topographe* pour exécution de relevés de terrains au Congo.
- 90a. *Bauführer*. Architekturbureau Zürich.